

Tout savoir
sur...

PRÊT ÉTUDIANT GARANTI PAR L'ÉTAT AVEC BPIFRANCE

Qu'est-ce que le Prêt Étudiant Garanti par L'État avec Bpifrance ?

Le Prêt Étudiant⁽¹⁾ garanti par L'État⁽²⁾ avec Bpifrance est un crédit amortissable à taux fixe dédié à la vie étudiante.

La spécificité de ce prêt repose sur la garantie de l'État apportée par Bpifrance, qui dispense l'étudiant emprunteur d'avoir une caution parentale ou de celle d'un tiers.

Que permet-il ?

Ce crédit, réservé aux étudiants majeurs âgés de moins de 28 ans, vous permet de financer tous vos projets : frais de scolarité et d'installation (loyer, ordinateur, meubles), achat d'un véhicule (deux-roues, voiture), financement d'un séjour à l'étranger...

Comment fonctionne-t-il ?

- Vous empruntez à partir de **1 000 EUR** et jusqu'à **15 000 EUR** par personne et pendant la durée de vos études⁽³⁾.
- Vous débloquez votre prêt **en une ou plusieurs fois**, selon vos besoins⁽⁴⁾.
- Vous avez la possibilité de **modifier la durée** de votre prêt et le montant de vos mensualités en fonction de votre situation (à compter du 1^{er} anniversaire⁽⁴⁾).
- Vous avez **jusqu'à 9 ans** pour rembourser votre prêt **avec une possibilité de différé⁽⁵⁾**.
- Vous pouvez souscrire **une assurance D.I.T.** (Décès/Perte Totale et Irréversible d'Autonomie/Invalidité/Incapacité Temporaire Totale de Travail) facultative pour emprunter en toute sécurité⁽⁶⁾.

Exemple pour un Prêt Étudiant Bpifrance⁽¹⁾ garanti par l'État⁽²⁾ proposé aux étudiants de nos écoles partenaires de 6 000 EUR sur une durée totale de 5 ans dont 3 ans de différé d'amortissement :

- Taux débiteur annuel fixe de 2,90%⁽⁶⁾ soit **TAEF fixe de 3,58%**.
- **36 mensualités de 14,50 EUR** (pendant le différé d'amortissement) puis **24 mensualités de 257,62 EUR** (pendant l'amortissement) hors assurance DIT⁽⁶⁾ facultative.
- **Montant total dû** (hors assurance DIT facultative) : **6 988,08 EUR** (dont 30 EUR de frais de dossier et 111,60 EUR de commission d'engagement Bpifrance Financement).

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

En cas d'adhésion à l'assurance DIT⁽⁶⁾ facultative, cotisation de 0,78 EUR par mois pendant le différé puis 2,52 EUR par mois pendant la période d'amortissement, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT facultative : 88,56 EUR soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,37 %, non inclus dans le TAEF du crédit. Conditions et tarifs en vigueur au 01/07/2017.

PRÊT ÉTUDIANT GARANTI PAR L'ÉTAT AVEC BPIFRANCE

Quels sont ses atouts ?

- **Sans caution personnelle** grâce à la garantie de l'Etat apportée par Bpifrance⁽²⁾.
- **Un taux fixe préférentiel⁽⁸⁾** pour les étudiants de certaines écoles partenaires : renseignez-vous auprès de votre conseiller en agence.
- **Une totale liberté d'utilisation** : vous financez tous vos projets sans fournir de justificatif d'achat.
- **Un financement personnalisé** : adapté à votre situation, à votre capacité de remboursement et à vos besoins.
- **Un fonctionnement souple** : si votre situation personnelle évolue pendant la durée du crédit, vous avez la possibilité de modifier le montant de votre mensualité à compter du 1^{er} anniversaire de votre prêt⁽⁴⁾.

Quel en est le coût ?

- Frais de dossier : 30 EUR.
- Frais d'aménagement de durée : 30 EUR forfaitaires fixes (si option retenue).
- Frais de décaissements programmés : 16 EUR forfaitaires fixes quel que soit le nombre de décaissements prévus (si option retenue).
- Commission d'engagement Bpifrance Financement⁽⁷⁾ : fonction de la durée, perçue en une seule fois à la mise à disposition du prêt.
- Assurance DIT⁽⁶⁾ étudiants facultative (Décès/Perte Totale et Irréversible d'Autonomie/Invalidité/Incapacité Temporaire Totale de Travail) sur capital emprunté pour les étudiants : nous consulter.

PRÊT ÉTUDIANT GARANTI PAR L'ÉTAT AVEC BPIFRANCE

Vos questions/Nos réponses

Je n'ai pas la possibilité d'avoir une caution.

Comment faire pour demander un prêt étudiant ?

Renseignez-vous auprès d'un de nos conseillers en agence pour savoir si vous pouvez bénéficier d'un Prêt Etudiant Bpifrance.

Qui est Bpifrance ?

Bpifrance (anciennement dénommé Oséo) est le partenaire de confiance des entrepreneurs. Avec Bpifrance, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur proche et efficace pour répondre à leurs besoins de financement à chaque étape de leur vie. Bpifrance met à la disposition des banques et des entreprises son expertise dans le domaine du financement et de la garantie des risques.

Qu'est-ce qu'une caution ?

C'est un engagement pris par une personne de se substituer au débiteur si celui-ci ne paie pas sa dette.

Que se passe-t-il en cas de coup dur ou si ma situation financière change ?

Vous pouvez demander à modifier le montant de votre mensualité et la durée de votre crédit⁽⁴⁾.

(1) Réservé aux étudiants de l'enseignement supérieur majeurs et âgés de moins de 28 ans, de nationalité française ou possédant la nationalité de l'un des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État faisant partie de l'Espace Economique Européen, à condition que l'Étudiant justifie de 5 ans de résidence régulière ininterrompue en France au moment de la conclusion du prêt. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par le prêteur Sogefinancement - SAS 394 352 272 RCS Nanterre. Délai légal de rétractation : 14 jours à compter de votre acceptation du crédit.

(2) Garantie gérée par Bpifrance Financement, Société anonyme au capital de 839 907 320 EUR, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 320 252 489, dont le siège social est situé 27/31, Avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort Cedex, France. Voir conditions en agence.

(3) Nécessité de fournir, lors de la demande de prêt, une déclaration sur l'honneur de n'avoir conclu aucun autre Prêt Étudiant Bpifrance, ou que le montant total en capital de l'ensemble des Prêts Etudiants Bpifrance garantis par l'Etat, souscrits chez Société Générale ou ailleurs (en ce compris le prêt sollicité) ne dépasse pas 15 000 EUR.

(4) Hors cotisations d'assurances éventuellement souscrites. Evolution possible dans les conditions et limites fixées au contrat de crédit.

Diminution ou augmentation de la mensualité possible à compter du 1^{er} anniversaire de votre acceptation du crédit.

Frais de modification : 30 EUR au 01/07/2017. Option de décaissement fractionné, frais : 16 EUR au 01/07/2017.

(5) Dans les conditions et limites fixées au contrat de crédit.

(6) Le coût de l'assurance varie en fonction de l'âge et de la situation personnelle de l'emprunteur. Contrat d'assurance collective, Décès - Perte Totale et Irréversible d'Autonomie - Invalidité permanente - Incapacité temporaire totale de travail, souscrit par Sogefinancement auprès de Sogecap (entreprise régie par le code des assurances) et présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris, en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (orias.fr).

(7) Commission d'Engagement obligatoire à verser à Bpifrance Financement pour sa garantie, fonction de la durée du prêt, perçue en une seule fois à la mise à disposition du prêt.

(8) Taux accordé dans le cadre d'un accord négocié avec certaines écoles partenaires. Pour toute autre situation, renseignez-vous auprès de votre agence.